



ORGANISATION  
MONDIALE  
DU COMMERCE

# Rapport sur le commerce mondial 2009

Les engagements en matière de politique  
commerciale et les mesures contingentes

Comment maintenir l'ouverture  
du commerce en temps de crise?

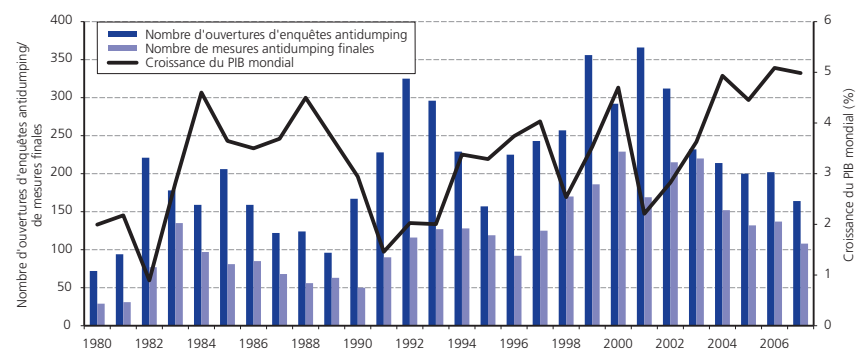


Le Rapport sur le commerce mondial 2009 examine les différentes mesures que les gouvernements peuvent prendre dans le cadre des accords commerciaux, et le rôle que peuvent jouer ces mesures lorsque les gouvernements sont confrontés à une crise économique. Il analyse, sur le plan de l'économie, du droit et de l'économie politique, les principales caractéristiques de différents types de mesures et illustre les avantages et les coûts associés à ces mesures.

Le rapport cherche aussi à déterminer si les dispositions de l'OMC établissent un équilibre entre la nécessité d'octroyer aux gouvernements la flexibilité dont ils ont besoin pour faire face à des difficultés économiques et la nécessité d'empêcher que ces dispositions soient utilisées à des fins protectionnistes.

Le rapport conclut notamment que la transparence et une surveillance efficace contribuent de manière décisive à la gestion des politiques commerciales, en particulier en période de difficultés économiques.

Mesures commerciales contingentes et cycle économique mondial



Note: Les données sur la croissance du PIB mondial sont extraites de la Base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI, octobre 2008.  
Source: Secrétariat de l'OMC.

*«Le thème choisi cette année pour le Rapport sur le commerce mondial est tout à fait pertinent en cette période de crise économique où le défi est de maintenir l'ouverture du commerce. L'effectivité et la stabilité des accords commerciaux dépendent essentiellement de l'existence de mesures contingentes équilibrées, conçues avant tout pour faire face à des circonstances imprévues sur le marché. Le rapport examine cette proposition sous différents angles.»*

Pascal Lamy  
Directeur général de l'OMC



Patrick Low, Directeur de la Division de la recherche économique et des statistiques, et Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC

## Principaux éléments du rapport

- **Les accords commerciaux prévoient toute une série de mesures, généralement qualifiées de mesures contingentes ou de soupapes de sécurité, dont les pays peuvent se servir pour gérer des situations difficiles.** Le rapport adopte une définition large des mesures contingentes, qui peuvent prendre de nombreuses formes. Il peut s'agir de tout ce qui modifie ou inverse un engagement pris dans le cadre d'un accord commercial. Il peut s'agir aussi de mesures qui tirent parti de l'écart entre les engagements et les politiques effectivement appliquées, ou simplement de mesures qui ne sont pas visées par un accord mais qui ont des incidences sur le commerce.
- **La conception des mesures contingentes est souvent un élément central des négociations, et elle est pour beaucoup dans l'acceptation d'engagements plus poussés.** Ces mesures donnent à un accord commercial une certaine flexibilité, qui est essentielle pour permettre aux parties de prendre des engagements à long terme tout en conservant leur faculté de s'adapter à l'évolution des circonstances. Ce sont donc des instruments indispensables pour permettre aux pays de prendre des engagements de libéralisation plus importants.
- **Les mesures contingentes sont essentielles pour l'effectivité et la stabilité des accords commerciaux, mais elles doivent être bien équilibrées.** Elles préservent la crédibilité d'un accord. Un accord qui prévoit la possibilité de recourir à certaines mesures pour faire face à des difficultés, économiques ou autres, imprévues a plus de chances de conserver sa force qu'un accord dans le cadre duquel les parties sont régulièrement amenées à enfreindre les règles. Mais les mesures contingentes doivent établir un équilibre entre les engagements et la flexibilité. Une trop grande flexibilité peut affaiblir la valeur des engagements, mais un manque de flexibilité peut rendre les règles inapplicables.
- **Les mesures commerciales contingentes adoptées par les Membres peuvent avoir à la fois des avantages et des coûts.** Elles doivent donc être conçues de manière à limiter les circonstances dans lesquelles elles peuvent être utilisées à des fins protectionnistes. Il est important de faire une distinction entre la raison d'être des flexibilités inscrites dans les accords commerciaux et leurs effets. Les flexibilités permettent aux gouvernements de s'engager à procéder à une libéralisation plus poussée dans le cadre d'un accord commercial tout en réduisant l'opposition économique et politique à l'accord. Toutefois, si les mesures commerciales contingentes sont nécessaires pour assurer une plus grande libéralisation, cela ne signifie pas qu'elles n'ont pas d'effets négatifs. En l'absence de défaillances du marché, les restrictions au commerce entraînent une diminution du bien-être économique.
- **Il faut veiller à ce que les mesures contingentes ne compromettent pas le rôle des accords commerciaux.** Elles ne doivent pas être conçues de telle façon qu'elles perturbent l'équilibre des concessions commerciales que les parties s'engagent à accorder dans le cadre d'un accord commercial, et elles ne doivent pas être flexibles au point de compromettre l'objectif du gouvernement de prendre des engagements contraignants envers le secteur privé.
- **Certains éléments des règles multilatérales régissant les mesures contingentes influent d'une manière importante sur la façon dont l'équilibre entre la flexibilité et les engagements est établi.** Il s'agit notamment des normes relatives au critère du dommage pour la branche production nationale et au lien de causalité, du fait qu'une compensation est exigée ou non, et du fait que la mesure est temporaire ou non. Malgré quelques différences, les dispositions relatives aux sauvegardes, aux mesures antidumping et aux droits compensateurs visent toutes à faire en sorte que ces mesures puissent être appliquées lorsqu'une branche de production nationale subit un dommage. Il n'est pas tenu compte de leurs effets sur l'économie dans son ensemble – ce qui est d'ailleurs considéré par certains comme une faiblesse du système.
- **Les différences de cadre juridique et des facteurs d'économie politique permettent d'expliquer comment les gouvernements font un choix entre les diverses mesures contingentes.** Cette décision dépend de la plus ou moins grande facilité d'invoquer la mesure, de la possibilité de faire une distinction entre les sources d'importation, de la possibilité de prolonger la période d'application de la mesure, de l'existence de coûts de réputation et du fait que le gouvernement est obligé ou non d'accorder une compensation. Bien que les accords multilatéraux aient quelque peu uniformisé les pratiques des pays en matière de mesures correctives commerciales, il subsiste des divergences importantes sur les questions de procédure et de fond.
- **En période de difficultés économiques, les gouvernements subissent souvent des pressions en vue de l'adoption de mesures de restriction des échanges.** Les mesures contingentes jouent un rôle important pour le maintien d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles. Au cours des derniers mois, le commerce a subi une contraction sans précédent depuis les années 30 par suite du ralentissement spectaculaire de l'économie mondiale provoqué avant tout par une crise financière. Dans les années 30, la contraction s'était accompagnée d'une montée du protectionnisme et il s'est avéré que ces mesures protectionnistes n'avaient fait que prolonger et aggraver la crise. D'après les données dont on dispose, l'utilisation des mesures de restriction des échanges a augmenté entre 2007 et 2008, mais jusqu'ici, de façon générale, les gouvernements font preuve de modération.
- **La transparence et une surveillance efficace contribuent de manière décisive à la gestion des politiques commerciales, en particulier en période de difficultés économiques.** La libre circulation d'informations sur les politiques affectant le commerce est essentielle pour encourager la coopération entre les pays qui s'emploient à gérer la crise. Pour assurer une surveillance adéquate, il est indispensable que les mesures commerciales contingentes soient notifiées rapidement et de façon détaillée aux organes pertinents de l'OMC.

Le Rapport sur le commerce mondial est une publication annuelle qui vise à permettre de mieux comprendre les tendances du commerce international, les questions de politique commerciale et le système commercial multilatéral.

Cette année, le rapport a pour thème «Les engagements en matière de politique commerciale et les mesures contingentes». Il examine les différentes mesures contingentes prévues dans les accords commerciaux et le rôle qu'elles jouent. Considérées aussi comme des «clauses d'exemption» ou des «soupapes de sécurité», ces mesures assurent aux gouvernements une certaine flexibilité dans le cadre de leurs engagements commerciaux. Elles peuvent être utilisées pour faire face à des situations qui ne pouvaient pas être prévues au moment où l'engagement commercial a été pris. Les mesures contingentes visent à établir un équilibre entre les engagements et la flexibilité. Une trop grande flexibilité peut affaiblir la valeur des engagements, mais un manque de flexibilité peut rendre les règles inapplicables. Cette tension entre la crédibilité des engagements et la flexibilité affleure souvent dans les négociations commerciales. Par exemple, lors de la miniréunion ministérielle de juillet 2008, qui visait à arrêter les modalités de négociation – ou un schéma final – pour l'agriculture et pour l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), les discussions ont porté essentiellement sur la question d'un «mécanisme de sauvegarde spéciale» (c'est-à-dire sur la question de savoir dans quelle mesure les pays en développement pourraient protéger leurs agriculteurs en cas de poussée des importations).

L'un des principaux objectifs du rapport est de déterminer si les dispositions de l'OMC établissent un équilibre entre la flexibilité dont doivent disposer les gouvernements pour faire face à des difficultés économiques et la définition adéquate des mesures pour éviter leur utilisation à des fins protectionnistes. En examinant cette question, le rapport met l'accent sur les mesures contingentes que les Membres de l'OMC peuvent appliquer à l'importation et à l'exportation de marchandises. Les Membres peuvent notamment appliquer, dans certaines circonstances, des mesures de sauvegarde, telles que des droits de douane ou des contingents, ou imposer des droits antidumping sur les marchandises qui sont réputées faire l'objet d'un «dumping» et des droits compensateurs pour neutraliser les subventions. Le rapport examine aussi d'autres options possibles, comme la renégociation des engagements tarifaires, l'application de taxes à l'exportation et le relèvement des droits de douane jusqu'à leur niveau maximal légal ou niveau consolidé. L'analyse tient compte aussi des facteurs juridiques, économiques et politiques qui influent sur l'utilisation de ces mesures et sur les avantages et les coûts qui leur sont associés.



## Pour plus d'information:

Le Rapport sur le commerce mondial est une publication de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Il est disponible en anglais, en français et en espagnol:

World Trade Report 2009	978-92-870-3513-4
Rapport sur le commerce mondial 2009	978-92-870-3514-1
Informe sobre el Comercio Mundial 2009	978-92-870-3515-8

Le Rapport est disponible sous forme électronique sur le site [www.wto.org](http://www.wto.org).

Des exemplaires imprimés sont en vente au prix de 60 francs suisses. Pour toute commande, veuillez vous adresser au service suivant:

### Publications de l'OMC

Organisation mondiale du commerce  
154, rue de Lausanne  
CH-1211 Genève 21  
Téléphone: (+41) 22 739 53 08

Fax: (+41) 22 739 57 92

Courriel: [publications@wto.org](mailto:publications@wto.org)

### Librairie en ligne de l'OMC

<http://onlinebookshop.wto.org/>